

Le lundi 24 avril 2023

Le jeudi 13 avril 2023, après la lecture de nos déclarations liminaires indiquant que nous boycottons le CSA, le DFSPIP du SPIP 66, alors président de ce nouveau comité, a réagi en ces termes en s'adressant aux représentants du personnel présents :

*« Vous en porterez **la responsabilité** envers vos collègues ! »*

Mais qui porte **la responsabilité** de :

- l'**absence** de solutions sérieuses pour palier au départ de l'assistante sociale du SPIP 66 ?
- l'**absence** de réunion d'équipe en milieu fermé depuis des mois ?
- l'**absence** de fiche de poste et de formation pour la nouvelle CPIP contractuelle ?
- l'**absence** de pérennisation des dispositifs d'accès aux droits (CNI, carte vitale...) ?
- l'**absence** de pièces judiciaires dans les dossiers nécessaires à la prise en charge ?
- l'**absence** de développement du partenariat ?
- l'**absence** de remplaçant(e) pour le poste vacant au niveau des personnels administratifs ?
- ...

Le dialogue social **doit se poursuivre**. Nous resterons **force de proposition**.

L'union syndicale UFAP SPIP66 et SNEPAP/FSU affirme que c'est le **sens des responsabilités** des agents qui porte ce service.

Mais **combien de temps encore** ? Jusqu'à l'épuisement professionnel ? Jusqu'au dégoût ? Jusqu'au drame ? Et là, qui en portera **la responsabilité** ?

L'union syndicale UFAP UNSa Justice du SPIP66 – SNEPAP FSU
